

Annexe au tableau des tarifs des salles municipales pour 2026.

→ Précisions techniques :

La salle Calebasse est louée avec praticables.

Dans l'Espace Galilée, la salle Europe est louée sans praticable. Montage des praticables 150 €.

→ Tarif Commune :

- Particuliers habitant la commune et les agents communaux.
- Entreprises présentes sur la commune. Le tarif Commune s'applique également aux entreprises hors commune louant plus de 20 jours /an une salle communale.
- Association dont le siège social est sur la commune. Les associations s'engagent à ne pas servir de prête-nom pour masquer les utilisations de particuliers. Sa gestion devra être désintéressée et ne pas correspondre à une activité professionnelle faisant concurrence au secteur privé.

→ Tarif extérieur :

- pour tous ceux ne bénéficiant pas d'un « tarif Commune ».
- Sont assimilées à des entreprises, les collectivités territoriales, syndicats, mutuelles

→ Gratuités :

- Les Salles communales *les Sources* ou *la Forêt* sont mises à disposition gratuitement à la famille endeuillée suite au décès d'un habitant de la Commune pendant une demi-journée jusqu'à 19h maximum, sous réserve de la disponibilité des salles.
- Pour les repas de quartier, une salle de repli (locaux utilisables en cas de mauvais temps) est mise à disposition gratuitement,. Cette possibilité de repli (une fois par an) ne doit pas se substituer à une location d'un groupe d'habitants qui rentre dans le champ des locations.
- La mise à disposition gratuite des salles aux associations de la commune est destinée à accueillir des activités d'intérêt général local ou de réunions participant à son fonctionnement. Les associations ayant des activités professionnelles ou lucratives ne pourront donc pas faire l'objet d'un prêt gratuit mais entreront dans le champ de la location de salles.

Cas particulier de Galilée (salle Europe) et de Calebasse.

- *CLAP*, association chargée de l'animation culturelle sur la Commune bénéficie de 10 réservations gratuites par an au maximum.
- Le *Comité des fêtes*, association qui assure des animations sur la commune à destination de tous les habitants, bénéficie de 3 réservations gratuites maximum par an. (Noël des enfants / Soirées festives)
- Les associations de théâtre « *Les Improsteurs* » et « *Théâtre est mon village* » bénéficient de 2 week-end gratuits par an, le 3ème est facturé 1/2 tarif.
- Les *APE (Association des Parents d'Elèves)* bénéficient de 3 occupations gratuites par an.
- Pour les autres associations de la Commune, il est prévu une occupation gratuite (journée ou soirée), sous réserve que la manifestation soit ouverte aux habitants de la commune ou aux adhérents de l'association habitant majoritairement la commune, la réservation suivante est facturée au ½ tarif, ensuite les réservations se font au tarif normal association.